**La FCPE vous informe sur**

La VIE À L’ÉCOLE PRIMAIRE MARCEL CACHIN

COMPTE RENDU DU 2ème CONSEIL D’ÉCOLE - **18 mars 2014**

***Étaient présents***

*Représentants des parents d’élèves* FCPE : Mesdames CHAPRON, CORBEAU-JOUSSE, DAMASE, DARNAULT, PRUDENT, et VREESWIJK; Messieurs AMMOUR, CHEMOUNY, FOUCART et N'LOGA.

*Équipe enseignante* : Mesdames BONTEMPELLI (directrice), BASTARDIE, BONNEFON, DUVERNAY, WATTELAR, FRANCO, HORNEC, PIERRE, LAVERGNE, IZQUIERDO, PELTRE, AZOUZ, COINTEREAU-MARIANI; Messieurs ROGER, LETURGEZ, VERROUST, FARIA.

*Mairie* : M. SUDRE

*Centre de loisirs* : Monsieur MÉZIANE (directeur du CLME Marcel Cachin)

*Conseil des écoliers :* Mélissa BOULÉ (élève de CM2)

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Règlement de la cour de récréation proposé et voté par le conseil des écoliers**

Il a été présenté par une élève de CM2.

1. **Point fonctionnement sur le temps de la restauration**

M. Amar Méziane a rappelé la teneur des informations communiquées lors de la réunion sur le temps de cantine du 31 janvier 2014 qui a fait l'objet d'un compte-rendu par les parents d'élèves FCPE.

*Celui-ci peut être consulté : http://fcpe94marcelcachin.webnode.fr/news/compte-rendu-de-la-reunion-autour-du-temps-de-cantine-du-31-janvier-2014/*

1. **Réforme des rythmes scolaires**

Suite au sondage lors duquel 86% des personnes interrogées se sont exprimées en faveur du retrait de la réforme, la municipalité n'a pas fait de proposition sur l'organisation des rythmes scolaires et périscolaires. M. Sudre indique que le choix de l'école le mercredi matin aurait un coût évalué à 1,9 million d'euros contre un coût de 200 000 € pour un choix de l'école le samedi matin.

La FCPE a fait part de sa crainte que le jour d'école ne soit imposé par l'éducation nationale sans que rien ne soit prévu pour l'accueil des enfants en temps périscolaire. La municipalité semble exclure ce risque.

1. **Point sur l'ABCD sur l'égalité filles garçons**

La directrice a donné lecture de la lettre du ministre. Le conseil d'école a voté sur proposition de la FCPE la motion suivante :

*"Le conseil d’école s’insurge contre les attaques mensongères lancées à l’encontre de l’école publique par des groupes réactionnaires des milieux d’extrême-droite. Sous couvert de s’opposer à l’enseignement de la « théorie du genre » qui n’existe pas, ils ont cherché à manipuler les parents d’élèves et à les inciter à retirer leur enfant de l’école une journée par mois.*

*Le conseil d’école rappelle que l’éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons et au refus de toute forme de discrimination (racisme, sexisme, homophobie…) est une mission de l'éducation nationale inscrite dans la loi. À ce titre, il défend la mise en place de l’ABCD de l’éducation à l’école à la rentrée prochaine.*

*En effet,  l’ABCD de l'égalité" permet d’œuvrer*

* *contre la reproduction des inégalités professionnelles et salariales. Ce dispositif consiste à sensibiliser les enfants aux stéréotypes sexistes qui contribuent à entretenir les inégalités entre les femmes et les hommes (sur le plan professionnel, salarial, du travail domestique, etc.). Ces stéréotypes sont en effet à l’origine, à l’adolescence, de choix d’orientation scolaire nettement différenciés chez les filles et les garçons qui conduisent à une reproduction des inégalités professionnelles et salariales.*
* *à faire reculer les violences sexistes*

*Un enjeu majeur de cette éducation à l’égalité, c’est aussi faire reculer les violences faites aux femmes et toutes les violences de genre.*

*En effet, les violences résultent aussi de nos représentations et du fait que trop d’hommes considèrent encore que leur sexe leur donne des droits sur les femmes.*

*Les enfants ne sont pas épargnés : à l’école, les filles sont davantage victimes de violences, mais des garçons peuvent subir des violences parce qu’ils ne correspondent pas à la norme de virilité dont le groupe se considère comme le défenseur : il peut leur suffire de porter des lunettes, d’avoir un caractère doux ou de bien travailler à l’école pour être parfois la cible de harcèlement.*

*Le conseil d’école demande au ministère de l’Éducation nationale et au rectorat de s’assurer que la formation et les ressources pédagogiques permettront aux enseignants de mener ces actions dans les meilleures conditions possibles.""*

1. **Relations avec les familles (café des parents, remise de livrets) Initiatives de fin d'année**

La première bourse aux vélos s'est tenue le 15/03/2014. Un café des parents a été organisé à cette occasion par les parents d'élèves.

La remise des livrets pour le 3ème trimestre interviendra le 21 juin.

Une réunion pour les CM2, afin de préparer la rentrée en 6ème est prévue. Le thème du harcèlement sera abordé lors d'un groupe de paroles avec la psychologue du groupe scolaire.

Une liaison entre les grandes sections de maternelle et les CP prendra la forme de séances de lecture d'albums, de l'organisation de mini olympiades et d'une visite de l'école.

* 11 avril, exposition de la classe d'eau pour le CPA et CPD
* 6 mai, soirée jeux de société et café des parents
* **Le mercredi 11 juin, sera une journée travaillée.**
* Les parents d'élèves organisent le 13 juin un bal masqué en soirée.
* 14 juin : exposition sur le projet sur la ville des classes de CE1B , CE1C,CE1/CE2 et la CLIS
* semaine du 16 au 20 juin : représentations des chorales
* Lundi 30 juin : kermesse fermée
1. **Départs en classes transplantées**

Pour les classes de CM2A et CM2C, séjour à Oléron du 27 mars au 10 avril

Pour les classes de CM2B, Peisey Nancroix du 5 juin au 14 juin

Classe randonnée à Fontainebleau des CM1B et CM1 C du 25/06 au 26/06 centre UCPA de Bois le Roi.

Réunions de retour des classes transplantées pour le CM2B le 27/06

1. **Prévisions effectifs pour 2014 /2015**

Il est prévu 82 CP,107 CE1, 92 CE2, 94 CM1 et 83 CM2 soit un total de 458 élèves et 17 classes. En ajoutant les 12 élèves de la CLIS, l'effectif total s'établit à **470** **élèves**.

La moyenne par classe, en tenant compte des inclusions (des élèves de la CLIS vers les classes normales), est de 27,6 élèves. Le seuil d'ouverture est fixé à 27,5.

Pour 2013/2014, il y avait 437 élèves pour 17 classes soit une moyenne en tenant compte des inclusions CLIS de 26,3 (25,7 sinon)

Afin de limiter à 29 le nombre d'élèves par classe, la structuration des classes devrait être la suivante :

3CP à 27,3 / 4 CE1 à 27,6 / 3 CE2 à 27,3 / CE2/CM1 à 20 (double niveau très difficile car de nouvelles notions sont abordées au CM1) / 3 CM1 à 28 / 3 CM2 à 27,6 / CLIS à 12.

Les parents élus siégeant au conseil d'école, les enseignants ainsi que le représentant du maire souhaitent constituer une délégation et faire une demande d'audience auprès de l'inspectrice de la circonscription afin de demander l'ouverture d'une classe.

1. **Sécurité des locaux (exercices d'évacuation de confinement / passage de la commission de sécurité)**

Un 2ème exercice d'évacuation, dont seuls les enseignants étaient avertis, a été réalisé : rien à signaler.

Un exercice de confinement a eu lieu le 11 février. Une demande de moyens en talkie-walkie pour communiquer d'une zone à l’autre a été faite.

1. **Point sur la coopérative scolaire/bureau de coopérative**

Au 27/02/2014, la coopérative dispose d'un budget de 3 232,23 €. La vente des photos individuelles et de classes (35% du prix de vente) a permis d'obtenir une recette de 2 360,05 €.

Une régie d'avance a été donnée aux classes pour le 2nd trimestre sur la base de 8 euros par élève.

Un troisième vidéo projecteur pour les classes a été acquis pour un coût de 249 euros.

Le bureau de la coopérative est composé de quatre enseignants et de trois élèves. Il se réunit avant chaque veille de vacances, étudie les demandes de financement des classes, donne son avis sur l'aspect coopératif de tels achats en garantissant une équité entre les classes et soumet ensuite ses propositions au conseil des maîtres et au conseil des délégués.

Lors du dernier bureau a été abordée la répartition de la prise en charge des dépenses entre la coopérative centrale et les régies d'avance de chaque classe.

Il est rappelé que lors des sorties, les coopératives doivent financer le parking du car ainsi que le repas du chauffeur.

1. **Utilisation de la salle informatique/Second photocopieur/travaux à réaliser/sanitaires**

L'installation d'un accès à Internet dans les salles de classe est demandé afin que chaque classe puisse utiliser l'outil informatique. Actuel La salle informatique est peu utilisée du fait d'un nombre insuffisant de postes. L'apprentissage de l'outil numérique, sans matériel adéquat apparaît difficile.

Un second photocopieur avait été demandé lors du 1er conseil d'école car le seul photocopieur de l'école est sous dimensionné compte tenu du nombre de classes. -> *Suite à ce 2ème conseil, un deuxième photocopieur a été livré à l'école*. L'équipe enseignante demande par ailleurs à ce que 1 ou 2 personnes soient formées à l'utilisation des photocopieurs. En effet le coût de la maintenance ou de la réparation doit être pris en charge par l'école en cas de problème lié à une mauvaise utilisation (exemple : problème de bourrage papier)

La demande répétée de films occultant pour les fenêtres des classes du rez-de-chaussée n'a toujours pas eu de réponse.

*Récupération des vieux postes et écrans d'ordinateurs* : une association a été contactée mais demandait de verser une participation pour chaque poste. Les ordinateurs ont été déposés à la déchetterie par un parent d'élève.
*Propreté des toilettes* : compte tenu du nombre d'élèves, un seul nettoyage quotidien semble insuffisant. En outre, des moisissures de type « salpêtre »sont apparues sur le mur des toilettes garçons (infiltration à l'intérieur du mur).

Hors réunion, la directrice nous a signalé une demande d'installations de crochets pour l'activité vélo des classes de CP et de rangements vélos pour les élèves et enseignants qui viennent à vélo et en trottinette le matin.

Le prochain conseil d’école aura lieu le **mardi 3 juin 2014 au soir.**

N’hésitez pas à nous contacter pour toute question. Si nous ne pouvons y répondre nous nous en ferons le relais auprès du conseil d’école.

|  |  |
| --- | --- |
| Pour nous joindre : -  | * par mail à **fcpemarcelcachin94@gmail.com**
* par courrier déposé dans notre boîte à lettres située sous le porche de l’école maternelle
* vous rendre sur notre site Web **http://fcpe94marcelcachin.webnode.fr/**
 |

Amicalement, **Les parents FCPE**